

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 30
procurations : 9
votants : 39

Date de convocation :
07 octobre 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, P. CHASSOT par B. GONDOUIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par I. ROSSAT-MIGNOD, G. NICOUD par J. BOUCHET, J-C. GUILLON par P. DURET, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : M. GENOUD, M. SALLIN, A. AYEB

ABSENTS : Nathalie LAKS, M. GRATS, V. LECAUCHOIS, D. BESSON, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. GUILLET

Secrétaire de séance : Madame Agnès CUZIN

Délibération n° c_20251013_fin_114

Affectation des résultats 2024 – Budget annexe ZAC de Cervonnex

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le Conseil communautaire a arrêté le 30 juin 2025 le compte administratif 2024 du budget annexe ZAC de Cervonnex avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Fonctionnement	
	CA 2024
DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00
RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00
Solde F sans résultat	0,00
Reprise résultat N-1	0,00
Excédent de Fonctionnement	0,00
Investissement	
	CA 2024
DEPENSES INVT	1 460 000,00
RECETTES INVT	0,00

Solde d'Investissement sans RAR	-1 460 000,00
Reprise résultat N-1	1 083 601,85
Solde d'Inv. avec Résultat sans RAR	-376 398,15
Solde RAR	-370 000,00
Déficit d'Investissement	-746 398,15
Résultat global	-746 398,15

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° c_20250630_fin_090 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt du compte administratif 2024 – Budget annexe ZAC de Cervonnex ;

DELIBERE

Article 1 : reporte :

- Le déficit d'investissement soit 376 398,15 € en dépenses d'investissement au compte 001.

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 39

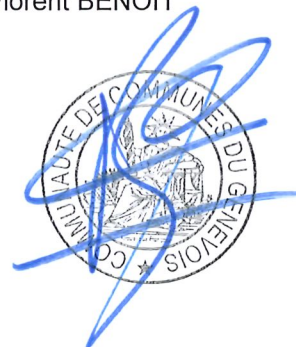
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Agnès CUZIN



Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Téltransmise en Préfecture le 17/10/2025
- Publiée le 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.